



Assemblée des Français de l'Étranger

Paris, le 3 octobre 2019

31^{ème} session

30 septembre – 4 octobre 2019

COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ

Résolution : FIN/R.4/10.19

Objet : Prélèvement à la source (PAS) sur les comptes SEPA

L'Assemblée des Français de l'étranger,

VU

Le code général des impôts (CGI),

CONSIDÉRANT

Que pour les acomptes contemporains du PAS, le prélèvement via un compte bancaire domicilié dans la zone SEPA est obligatoire.

DEMANDE

L'obtention de la liste de pays dont les non-résidents ne peuvent ouvrir de compte SEPA,

La suppression des pénalités liées au non-paiement du PAS par voie de prélèvement sur compte SEPA pour les non-résidents domiciliés dans ces pays.

Résultats	Adoption en commission des finances	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		